



8 Place du Matras  
51340 VANAULT LES DAMES

☎ 03.26.41.25.72

✉ [cotesdechampagneetsaulx@orange.fr](mailto:cotesdechampagneetsaulx@orange.fr)

[www.4cvs.fr](http://www.4cvs.fr)

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 22 MARS 2018

**Etaient présents :** Carole GANSTER - André DESANLIS - Claude DOYEN - Pascal TRAMONTANA - Jean-Claude MANFE - Georges DUVNJAK - Pierre LE GUILLOU - Michel NICOMETTE - Claudine DUBECHOT - Jacky DIMNET - Roger MOSNIER - Bernadette MICHEL - Henri Noël CHAMPENOIS - Rémi QUANTINET - Jean-Claude CABART - Monique DEBRAND - Denise GUERIN - Serge LADROIT - Jean-Pierre LONGUEVILLE - Gisèle PEGURRI - Christian SEYS - Jean-Claude GERARD - Laurent GYURICA - Joël LAGNEAUX - Olivier BUISSON - Jean-Claude JOFFRES - Sylvain LANFROY - Thierry DAUSSEUR - André HALIPRE - Sylviane HUSSON - Joël LAMOUREUX - Marie-Anne BREMONT - Pierre-Marie DELABORDE - Jean-François LAKOMY - Martine MILLOT - Solène WAWROWSKI - Michel LINARD - Michel LECOCQ - Alain DEPAQUIS - Charles de COURSON - Evelyne LEPAGE - Maxime GIRONDE - Georges GERARD - Jacky BERTON - Joël DELISSE - Hugues GERARDIN - Gérard CHRETIEN

**Etaient excusés :** Jean-Jacques GARCIA - Christian BURGAIN ayant donné pouvoir à C. GUICHON - Laurence LE GUINIO SQUELART ayant donné pouvoir à Sylvain LANFROY - Gérard MUNIER ayant donné pouvoir à Joël DELISSE

**Etaient absents :** Marzéna FONTANIVE - Jean-Marie TASSINARI - Laurence LEBLANC - Joël CHANTEREAUX - Kévin LARCHER

### **I. PERSONNEL**

#### **a. Modification de contrat à la demande de l'intéressée**

Un agent travaillant à l'école de Pargny sur Saulx demande à réduire son temps de travail pendant les vacances pour convenances personnelles. Son contrat passerait ainsi de 32.32 h hebdomadaires à 28h. Le comité technique a émis un avis favorable à cette demande. Le conseil communautaire décide donc la suppression du poste d'ATSEM à 32.32 h et la création d'un poste d'Atsem à 28h hebdomadaires **à l'unanimité**. Les heures non effectuées seront faites par l'agent en CAE actuellement.

#### **b. Temps partiel**

L'agent instructeur du service urbanisme a fait une demande de temps partiel. Afin de répondre favorablement, il est nécessaire que la 4CVS se positionne sur la possibilité de mettre en place du temps partiel au sein de la collectivité. Après avis positif du comité technique, la possibilité de mettre en place du temps partiel au sein de la 4CVS est donc **approuvée à l'unanimité**.

#### **c. Rifseep**

Suite à l'embauche de personnel dans un cadre d'emploi qui n'existait pas auparavant, il est nécessaire de réviser le RIFSEEP et d'ajouter une catégorie B1 pour les techniciens avec un montant de prime annuel brut maximum de 9 100 €. Après avis positif du comité technique, le conseil communautaire **approuve à l'unanimité** la mise à jour du RIFSEEP.

## II. INTERET COMMUNAUTAIRE

### a. Maison de santé

Le Vice-Président en charge des services à la personne présente le projet de délibération définissant l'intérêt communautaire en matière de maison médicale. La proposition est **adoptée à l'unanimité moins deux abstentions**.

## III. URBANISME

### a. Carte communale de Jussecourt-Minecourt

La commune de Jussecourt-Minecourt a décidé mardi en conseil municipal d'approuver les modifications demandées lors de l'enquête publique et demande au conseil communautaire de bien vouloir approuver la carte communale en tenant compte des modifications. Après délibération, le conseil communautaire approuve la carte communale de Jussecourt-Minecourt **à l'unanimité**.

### b. Carte communale de Bassuet

La commune de Bassuet a décidé mardi en conseil municipal de ne pas approuver les modifications demandées lors de l'enquête publique et demande au conseil communautaire de bien vouloir approuver la carte communale sans tenir compte des modifications. Après délibération, le conseil communautaire approuve la carte communale de Bassuet **à l'unanimité**.

### c. Compte rendu du service de l'urbanisme

Depuis son ouverture mi-février, le service urbanisme a traité environ 45 dossiers dont une majorité de déclarations préalables de travaux.

## IV. CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES

Afin de pouvoir dématérialiser les actes à la Préfecture, il est nécessaire de signer une convention avec l'Etat. Le conseil communautaire donne pouvoir au Président, **à l'unanimité**, pour signer ladite convention.

## V. DELEGATION AU PRESIDENT POUR LE TRANSFERT DE LA ZAE DU GRAND BERNARDSARD

Afin d'officialiser le transfert de la ZAE, il est nécessaire de se rendre chez le notaire ou de rédiger un acte administratif. Le conseil communautaire donne pouvoir au Président, **à l'unanimité**, pour signer tout document utile à ce transfert.

## VI. PRESENTATION ET AVIS SUR LE SITE INDUSTRIEL DE SERMAIZE

Selon les statuts, la 4CVS exerce la compétence économique. A ce titre, elle possède 2 ZAE, une à Vanault les Dames et une à Sermaize les Bains (SLB).

Concernant SLB, la ZAE du Grand Bernardsard a une vocation agricole classées AUX dans le PLU, l'aménagement de cette zone paraît délicate (Zone N, périmètre de captage, zone entrecoupée de parcelles appartenant à un autre propriétaire) et aurait un coût d'aménagement élevé.

D'autre part, Cristal Union est propriétaire d'une friche industrielle, composée de bassin d'épandage de 25ha et d'un site industriel de 6.5 ha, et souhaite le vendre. Plusieurs projets sont à l'étude à la 4CVS : louer la partie bassin pour la production d'énergie renouvelable, louer ou vendre tout ou partie de l'ancienne sucrerie. L'objectif étant la création, l'implantation d'activités ou de services qui génèrent de l'emploi et des retombées fiscales. Le bureau propose donc de faire une offre d'achat à Cristal Union pour la totalité du site la plus faible possible et tendre vers l'euro symbolique, de mener les projets d'implantation d'activités en précisant qu'aucun investissement ne sera réalisé sans engagement des futures entreprises désirant s'installer sur le site.

Après discussion, le conseil communautaire donne pouvoir au Président pour négocier le rachat et signer tout document s'y rapportant **à l'unanimité**.

## **VII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU BUSSY LE REPOS AU SYNDICAT DE LA VIERE**

La commune de Bussy le Repos propose au Conseil communautaire de nommer Mrs. Damien GOBILLOT et Yannick CHAPPRON, titulaires et Mrs Jean-Pierre ITANT et Rémy LAURENT, suppléants comme représentants au syndicat de la Vière.

Le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, d'adhérer au syndicat de la Vière pour la Commune de Bussy le Repos et nomme Mrs Damien GOBILLOT, Yannick CHAPPRON, Jean-Pierre ITANT et Rémy LAURENT comme représentants.

## **VIII. VOIRIE**

### **a. Dépôt des APS au 15 juin**

Afin d'être plus efficace et d'éviter les problèmes rencontrés l'an dernier pour programmer les travaux 2018, le bureau propose au Conseil Communautaire que la transmission des APS des communes soit réalisée le 15 juin de chaque année.

### **b. Voirie de Reims la Brûlée**

La commune de Reims la Brûlée a refait la voirie dans la rue de Verzet et demande que cette voirie soit intégrée à la liste des voiries intercommunales. Après débat, le conseil valide l'intérêt communautaire de cette voie **à l'unanimité**.

### **c. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**

Afin de réaliser les travaux de voiries ou d'acheter les jeux extérieurs, il est nécessaire de signer des conventions avec les communes concernées, respectivement des conventions de délégations de Maîtrise d'ouvrage et des conventions d'opérations sous mandat. Le Conseil donne pouvoir au Président pour signer l'ensemble des conventions nécessaires **à l'unanimité**.

## **IX. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Afin d'harmoniser le règlement des services de restauration scolaire, la commission propose au conseil un règlement intérieur applicable sur l'ensemble des services de la collectivité. Ce règlement est approuvé **avec 48 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention**.

## **X. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ORDURES MENAGERES**

En travaillant sur la facturation des ordures ménagères, le secrétariat s'est aperçu que les chambres d'hôtes n'étaient pas facturées, la question se pose de les remettre dans le règlement intérieur ou pas. Après discussion, le conseil communautaire décide de les inclure pour une part **à l'unanimité**.

## **XI. PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS EN ATTENDANT LE VOTE DU BUDGET**

Afin de ne pas faire attendre les fournisseurs, il est nécessaire d'inscrire des crédits dans les comptes suivants avant le vote du budget :

- Achat de réfrigérateurs chez Froid Service Pavois pour 2 400 € (compte 2158).
- Couverture des puits de lumière école d'HLM chez Fèvre et Fils pour 4 200 € (compte 2315)
- Dossier DETR ADAP de Corbavie pour 3 000 € (compte 203)
- Matériel service urbanisme chez JPG pour 4 480 € (compte 2183)

Sur le budget assainissement :

- Tablette pour le service assainissement chez AST info pour 502 € (compte 2183)
- Pompe pour la STEP de Sermaize les Bains chez Suez pour 3 220 € (compte 2156)
- Etude STEP HLM chez Omnis pour 10 340 € (compte 2031)

Le conseil approuve l'inscription de ces crédits **à l'unanimité**.

## **XII. VALIDATION DU CHOIX DE LA CAO : AMO CONSTRUCTION STEP D'HEILTZ LE MAURUPT**

La commission d'appel d'offres réunie la semaine dernière, pour analyser les 2 offres reçues concernant l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la STEP d'Heiltz le Maurupt, a retenu l'entreprise Sogeti avec un total de points de 94.38/100 contre 94.24/100 pour la société EGIS soit un montant de 31 500 € HT. Le conseil communautaire entérine la décision de la CAO à **l'unanimité**.

Parallèlement, il est nécessaire d'approuver le plan de zonage d'Heiltz le Maurupt qui définit la quasi-totalité de la commune en assainissement collectif, seules 2 maisons trop éloignées sont en assainissement non collectif.

Le plan de zonage est donc **approuvé à l'unanimité**.

## **XIII. SCOLAIRE : POINT SUR LES TRAVAUX**

De nombreux travaux sont nécessaires dans les 8 écoles de la 4CVS, ils sont réalisés au fur et à mesure soit par le service en interne soit par des prestataires lorsque cela dépasse les compétences internes. Mme Théret, responsable des affaires scolaires et M. Tramontana suivent de près leur évolution et font la programmation. Un gros travail a déjà été réalisé durant les vacances d'hiver.

## **XIV. COMPTES ADMINISTRATIFS**

Le Président présente les comptes administratifs des Ordures ménagères et de l'assainissement collectif, la Vice-Présidente en charge des finances présente les CA de Bassuet, du SPANC, des maisons médicales et le CA général. Mrs Guichon et de Courson n'ont pas participé au vote et sont sortis durant leur approbation.

### **a. Assainissement collectif**

CA 2017 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

### **b. SPANC**

CA 2017 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

### **c. Ordures Ménagères**

CA 2017 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

### **d. Commerce de Bassuet**

CA 2017 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

### **e. Maison médicale**

CA 2017 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

### **f. CA général**

CA 2017 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

## **XV. QUESTIONS DIVERSES**

Le Président fait état de l'avancée des travaux de montée en débit, la commune d'Outrepoint bénéficie déjà de la mise en service. *Après vérification, le Maire d'Outrepoint a indiqué le lendemain du conseil communautaire que la différence était notable.*

La Président rappelle à l'assemblée que, contrairement aux conseils communautaires, les réunions de bureau du jeudi matin ne sont pas publiques et qu'il conviendrait donc de ne pas diffuser leur compte-rendu au grand public.

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL AURA LIEU LE JEUDI 19 AVRIL 2018 A 20H30**